

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE  
DE LOUVECIENNES/LOUVECIENNES

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi  
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
22 juillet 2020

PUBLIE LE : 30 JUIL. 2020

Délibération n°220720-3 : Adoption de la charte de l'élu local

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydéric WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

LOUVECIENNES

Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE  
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE  
Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE  
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE  
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés  
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>7</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20200730-220720-3-AI  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**SI MUSEE / CS – 220720-3**

**OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la lecture de la charte de l'élu local faite par Monsieur le Président immédiatement après son élection et celle des membres du bureau ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président,

**PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Président et de sa diffusion aux membres du comité syndical.

Fait à Marly-Le-Roi, le **30 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **30 JUIL. 2020**

**Pour Extrait Conforme**

**Lydéric WATINE**

Président du Syndicat Intercommunal



Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20200730-220720-3-AI  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020